

Budget 2022 : cinq ans de ruissellement pour les riches

*Interventions des sénatrices et sénateurs du
Groupe CRCE-K du 18 novembre 2021 au 23
novembre 2021*

Budget 2022 : cinq
ans de ruissellement
pour les riches

Un plan de relance européen qui coûte très cher à la France retal par Eric Bocquet 18 nov. 2021	3
Bruno Le Maire souhaite limiter les compétences du Sénat en matière budgétaire retal par Eric Bocquet 18 nov. 2021	5
À force de toujours préserver les intérêts des mêmes, le gouvernement a creusé le fossé des inégalités retal par Pascal Savoldelli 18 nov. 2021	6
Un quinquennat marqué par une défiance inégalée entre le Président de la République et les élus locaux retal par Céline Brulin 18 nov. 2021	9
Les revenus des plus riches ont explosé retal par Eric Bocquet 18 nov. 2021	11
Si l'ISF n'existait pas, il faudrait l'inventer ! retal par Eric Bocquet 19 nov. 2021	15
Nous devons lutter contre la concentration du CIR par les grandes entreprises retal par Eric Bocquet 19 nov. 2021	16
Le CIR a parfois des effets nocifs retal par Pascal Savoldelli 19 nov. 2021	17
Notre proposition d'augmentation du nombre de tranches permet de solliciter les plus hauts revenus retal par Eric Bocquet 22 nov. 2021	18
Le vote de notre question préalable aurait constitué le véritable vote sanction contre ce budget retal par Pascal Savoldelli 23 nov. 2021 ...	19

Budget 2022 : cinq
ans de ruissellement
pour les riches

Un plan de relance européen qui coûte très cher à la France

Projet de loi de finances pour 2022 : article 18

par Eric Bocquet
18 nov. 2021

Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, il aura fallu, nous dit-on, une pandémie mondiale pour estomper les égoïsmes nationaux incarnés par les pays dits « frugaux ».

L'accord faussement historique du plan de relance européen, entre autres cérémonies d'autosatisfaction, empêche de prendre la mesure de la crise qui traverse l'Europe. Opposant les plus frugaux aux moins frugaux, le débat se mène entre frugaux : « ceux qui en rêvent peuvent l'oublier », a ainsi répondu, d'un ton définitif, la Première ministre de la Finlande, Mme Sanna Marin, à ceux qui plaidaient pour la conception d'un plan de relance renforcé. Les frugaux donnent le la, la France semble subir.

La contribution française pour l'année 2022 s'élève à 26,4 milliards d'euros, soit un quart de plus qu'en 2014, à périmètre constant. Les États membres se trouvent traversés par des désaccords sur les orientations politiques et sur les moyens qu'ils sont prêts à concéder. Ces divergences engendrent confusions, renoncements et tentatives de justifications a posteriori.

J'en veux pour preuve trois problématiques récentes.

Premièrement, on a beaucoup répété, à tort et à travers, le chiffre de 750 milliards d'euros, qui aurait été arrêté pour le plan Next Generation EU. Mais il manquait des précisions importantes. À l'origine, il devait s'agir de 500 milliards d'euros de dotations budgétaires, conformément à l'initiative franco-allemande, auxquels s'ajoutaient 250 milliards d'euros de prêts aux États membres. Finalement, le montant des crédits budgétaires a presque diminué d'un tiers, majorant d'autant la part des prêts. En outre, on exige en échange de ces crédits des contrôles et des contreparties aux finalités diamétralement opposées à celles du plan. Par conséquent, la Commission pourra conditionner, voire bloquer, l'attribution des crédits sur la base d'une liste très importante de critères.

Deuxièmement, la France a reçu mi-août, au titre des préfinancements de son plan de relance, un premier versement de 5,1 milliards d'euros, qui a été salué sur Twitter par la présidente von der Leyen elle-même, ainsi que par plusieurs ministres français. Mais les crédits se font rares, ils arrivent au compte-gouttes ! Seuls 12 % des 40 milliards promis ont été versés. Aucune opération de communication cette fois-ci : il faut aller chercher la page 44 du dernier projet de loi de finances rectificative pour apprendre que la France renonce à percevoir cette année 4,9 milliards d'euros !

Or une telle lenteur dans le versement des crédits pourrait s'avérer extrêmement dommageable dans un contexte de relance. Bénéficierons-nous de ces crédits, ou bien devons-nous y renoncer ? Tablons-nous toujours sur 40 milliards, monsieur le secrétaire d'État, ou bien avez-vous revu vos estimations à la baisse ? Ce sont des questions légitimes, même si l'artifice de communication selon lequel on aurait

Budget 2022 : cinq ans de ruissellement pour les riches

véritablement besoin de ces crédits pour financer la relance en France n'a pas tenu longtemps. Le plan de relance français se déroule sans ces crédits, sans que cela semble poser le moindre problème de financement. Nous maintenons cette appréciation.

Troisièmement, le rendez-vous est fixé à 2028 pour le début du remboursement. Les budgets nationaux risquent d'être mis à contribution si les États membres rechignent, comme c'est le cas, semble-t-il, à doter l'Union européenne de nouvelles ressources propres ; plusieurs orateurs ont déjà évoqué ce problème. La France aurait ainsi à s'acquitter de 2,5 milliards d'euros chaque année, pendant trente ans. La France est pourtant contributrice nette du plan de relance européen, à hauteur de 35 milliards d'euros : ces remboursements seraient donc difficiles à expliquer à nos concitoyens, même si la solidarité au sein de la zone euro est importante.

Le Président de la République, qui avait pourtant indiqué à plusieurs reprises – M. Fernique vient de le rappeler – que la France s'opposait à « tous les chèques, toutes les ristournes, tous les rabais », a finalement perdu tous les arbitrages contre les frugaux, par manque de courage politique et à cause de la marginalisation de la France sur la scène européenne, malgré une mise en scène rondement menée.

La présidence française du Conseil de l'Union européenne, dont on ne sait pas grand-chose à l'heure qu'il est, sera elle aussi entravée par les frugaux tant que le Président ne résoudra pas un paradoxe majeur : il lui faut porter la conquête sur de nouvelles ressources européennes, alors même qu'il se refuse à entendre parler de nouvelles recettes dans son propre pays !

Bruno Le Maire souhaite limiter les compétences du Sénat en matière budgétaire

Projet de loi de finances pour 2022

par Eric Bocquet
18 nov. 2021

Monsieur le ministre, je viens de lire un article du journal Le Monde paru ce jour, où il est fait référence à votre dernier ouvrage dans lequel vous suggérez, à propos de la réforme des institutions et des pouvoirs du Parlement, de « limiter les compétences du Sénat en matière budgétaire à des observations et à une approbation finale, et non plus une lecture complète »... (

À force de toujours préserver les intérêts des mêmes, le gouvernement a creusé le fossé des inégalités

Projet de loi de finances pour 2022

par Pascal Savoldelli
18 nov. 2021

Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre question préalable ne valait pas fermeture au débat, mais appel à un vote sanction – sanction d'un budget toujours plus discriminant et béotien.

Nous ferons, amendement après amendement, proposition après proposition, la démonstration de l'échec de ce quinquennat.

Posons-nous d'ores et déjà deux questions. Quels sont les progrès sociaux dont le Gouvernement peut se prévaloir ? Quelles sont ses réussites ?

Baisser la dette, conformément à votre objectif, monsieur le ministre ? Vous l'avez alourdie de presque 20 points de PIB.

Restaurer les finances publiques ? Vous avez réduit d'au moins 52 milliards d'euros les recettes de l'État de façon pérenne.

Retrouver le chemin de la croissance ? L'activité avait reculé de 18 % au second trimestre de 2020, soit un quart de plus que la moyenne européenne.

Baisser le chômage ? Depuis le début du quinquennat, il y a tout de même 17 000 demandeurs d'emploi supplémentaires.

Augmenter le pouvoir d'achat ? Les plus riches ont bénéficié de 3 518 euros en moyenne ; les plus modestes ont encore perdu 35 euros par an.

Restaurer la « compétitivité » de l'économie française ? Le solde de la balance commerciale est négatif de 60 milliards d'euros en moyenne sur le quinquennat, attestant la dépendance de la France aux importations étrangères.

On le sait, « l'éloge des absents se fait sans flatterie ». Le ministre Bruno Le Maire avait tort le 31 mai 2021 ; il a tort en novembre 2021 ; il aura probablement tort en 2022. Non, les indicateurs économiques ne sont pas bons ! Mais quelle importance, tant que triomphe, au bout du compte, la vérité des plus fortunés ? À force de toujours préserver les intérêts des mêmes, monsieur le ministre, vous creusez le

Budget 2022 : cinq ans de ruissellement pour les riches

fossé des inégalités et ouvrez les frontières d'un paradis... fiscal.

Notre pays est enlisé dans un alourdissement de la dette publique qui menace la pérennité de l'État et la souveraineté de la Nation ; il est amoindri, de surcroît, à mesure que des travailleurs sont privés d'emplois.

Les résultats de la politique d'Emmanuel Macron sont résumés dans les quelques chiffres que j'ai cités. C'est là votre bilan et ce sera, demain, votre fardeau.

Vous avez commencé par détricoter le code du travail, en légitimant le plafonnement des indemnités de licenciement et en consacrant les accords d'entreprise au détriment des accords de branche. Les salariés sauront qui les a privés de leurs droits face au patronat.

Peu après, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018, vous avez supprimé l'impôt de solidarité sur la fortune et restauré l'exit tax. Pourtant, aucun ruissellement n'a coulé sur l'économie réelle.

L'année suivante, la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ÉLAN, a impulsé une véritable dynamique, celle du démantèlement des financements publics de l'habitat social. Le secteur privé a gagné le droit de construire plus vite, moins bien et plus cher. Vous avez obligé à la vente à la découpe, y compris dans les communes carencées au titre de la loi SRU, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Vous avez favorisé la vente des HLM tout en baissant le montant des APL.

En 2020, sur 25 millions de salariés français, seuls 6,2 millions avaient touché la fameuse « prime Macron ». Par ailleurs, en 2019 comme en 2020, les montants perçus étaient bien inférieurs au montant maximal annoncé de 1 000 euros - encore un élément de communication, sans doute... -, plus proches en vérité de 400 euros.

En plus d'évincer la question des salaires et de faire preuve d'une confiance aveugle envers le grand patronat et les cabinets privés, le Président de la République pensait faire un geste à destination des travailleurs précaires. Encore une fois, c'est raté ! Aussi nous a-t-il ressorti les vieilles recettes de la défiscalisation des heures supplémentaires.

Les retraités, eux, avaient obtenu l'injuste augmentation de la CSG, un effort qui, de l'aveu même d'Emmanuel Macron, était « trop important » et « pas juste » pour les retraités percevant une petite pension. C'est à cette même période qu'apparaît le chèque énergie, remplaçant les tarifs sociaux de l'énergie et matérialisant l'incapacité du Gouvernement à anticiper la hausse de la facture pour nos concitoyens.

Nous ne sommes qu'en mai 2019 lorsque le démantèlement de l'État se traduit dans la loi Pacte, ce même État détenant 124 milliards d'euros de participation dans des entreprises stratégiques, sans compter le capital détenu par la Banque publique d'investissement, laquelle n'est pas, nous dit-on, un « bon actionnaire » -.

Il vous a fallu privatiser la Française des jeux, dont les profits sont considérables, et ouvrir la voie à celle d'Engie, puis de La Poste, jusqu'à l'échec - heureux - de la privatisation des aéroports de Paris. Ce camouflet a probablement contribué à faire changer d'avis ces ministres qui, une fois la crise sanitaire arrivée, n'ont pu ignorer la SNCF, EDF ou Air France-KLM, comme si l'État avait finalement une raison

Budget 2022 : cinq ans de ruissellement pour les riches

d'être dans ces secteurs.

Vient ensuite cette « taxe vitrine » sur les géants du numérique, qui rapporte bien peu à l'État au regard des bénéfices colossaux engrangés par ces entreprises.

Jusqu'à présent, monsieur le ministre, vous avez avancé tout droit sur un chemin sinueux. Dites-vous bien que ce chemin est jonché de travailleurs précaires, de pauvres, de Françaises et de Français qui n'ont constaté aucun progrès social significatif durant le quinquennat d'Emmanuel Macron. Nous partageons leur avis !

Un quinquennat marqué par une défiance inégalée entre le Président de la République et les élus locaux

Projet de loi de finances pour 2022

par Céline Brulin
18 nov. 2021

Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement se félicite d'avoir « stabilisé » les dotations des collectivités territoriales depuis 2017, après des années de réduction. Mais, monsieur le ministre, ce contentement de vous-même ne résiste pas à l'analyse de ce PLF, le dernier d'un quinquennat marqué par une défiance inégalée entre le Président de la République et les élus locaux.

Les conclusions du Congrès des maires, cet après-midi, ne suffiront sans doute pas à renouer avec des élus qui se sentent méprisés, isolés, abandonnés.

Les communes ont perdu un impôt historique – la taxe d'habitation –, dont la dernière tranche disparaît avec ce PLF. Elles ont également perdu la moitié des impôts de production. Les départements, après les régions, doivent renoncer à leur dernier pouvoir de taux.

Les compensations sont incomplètes et illisibles – ainsi du coefficient correcteur. Le paysage des finances locales n'a plus rien de cohérent et plus personne n'y comprend rien !

Le lien, décisif pour la cohésion sociale, entre les citoyens et leurs communes, départements et régions, entre les activités économiques et les collectivités territoriales, se distend.

L'autonomie financière des collectivités, indispensable au respect du principe constitutionnel de libre administration, se réduit encore ; et cette recentralisation ne se traduit aucunement par un renforcement de la présence de l'État dans nos territoires, au contraire. En témoigne la disparition de plus de 500 trésoreries depuis 2013.

Or, moins l'État est présent, plus il se fait tatillon, exigeant et technocrate, à l'égard des communes notamment.

Le recul des services publics se répercute sur les collectivités. Celles-ci doivent par exemple contribuer au financement des maisons France Service pour garantir une présence minimale de la puissance publique, ou encore prendre des initiatives face à la désertification médicale.

L'efficacité économique n'est pas non plus au rendez-vous. Ce sont d'abord les plus grandes entreprises, celles qui en ont finalement le moins besoin, qui bénéficient de la diminution des impôts de production. Pour elles, le gain moyen est de plus de 9 millions d'euros, contre 940 euros seulement pour les très petites entreprises (TPE).

Budget 2022 : cinq ans de ruissellement pour les riches

Monsieur le ministre, votre gouvernement poursuit le mouvement de regroupement et de fusion des collectivités, malgré le mécontentement que suscitent les intercommunalités et les régions XXL.

Les communes qui fusionnent sont davantage subventionnées, au détriment de celles qui veulent continuer à assurer la proximité et à faire vivre l'institution préférée des Français.

Vous poursuivez la mise en concurrence entre collectivités. À enveloppes constantes, quand les dotations augmentent pour certaines, elles diminuent pour d'autres, à l'image de la DGF, qui a baissé pour plus de la moitié des communes en 2021. Nous défendrons d'ailleurs des amendements tendant à revaloriser la DGF en prenant pour base l'année 2013 et en tenant compte de l'inflation actuelle.

Nous proposons aussi que l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) ne se fasse pas au détriment des communes qui n'en bénéficient pas.

La logique de contractualisation et d'appels à projets est tout aussi critiquable. Le fléchage de ces derniers vers des objectifs prédéfinis par l'exécutif pénalise les plus petites communes, qui ne disposent ni de l'ingénierie nécessaire ni du soutien de l'État pour concourir.

Enfin, le soutien accordé aux collectivités territoriales face aux dépenses et aux pertes de recettes subies durant la crise sanitaire est sans commune mesure avec l'aide apportée à la sphère privée. Les collectivités ont pourtant été et restent en première ligne face à l'épidémie.

La clause de sauvegarde devait apporter 750 millions d'euros à environ 12 000 communes. Or seules un peu plus de 3 600 d'entre elles seront concernées, pour 177 millions d'euros mobilisés.

Nous proposons de redonner des moyens d'action aux collectivités, par exemple en compensant les mesures salariales concernant les agents de catégorie C, qui représentent l'essentiel de leur masse salariale.

En investissant, en prenant soin de nos concitoyens, les collectivités prennent part à la relance. Elles doivent être soutenues en ce sens !

Les revenus des plus riches ont explosé

Projet de loi de finances pour 2022 (question préalable)

par Eric Bocquet
18 nov. 2021

Madame la présidente, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous voici arrivés au jour de l'ouverture de l'examen du projet de loi de finances pour 2022.

Il s'agira du dernier budget du quinquennat de M. Macron, aussi paraît-il judicieux de tirer un bilan global de ces cinq années. Nos collègues de la majorité sénatoriale eurent, il y a quelques semaines de cela, des mots très durs à l'endroit du présent budget. Voici, en effet, ce que vous déclariez, mes chers collègues : « Le Gouvernement n'envisage plus le projet de loi de finances que comme un bout de torchon et il ajoute ensuite des mesures au fur et à mesure. Mais la réponse est non. Ce n'est pas comme cela qu'on gère la France. »

J'ajoute cette seconde déclaration : « C'est vrai qu'on peut se poser la question de savoir si cela vaut la peine de perdre trois semaines pour corriger les imperfections d'un budget indécemment ».

Notre groupe, lors de la discussion générale, déclinera ses propositions par la voix de nos collègues, Pascal Savoldelli, d'une part, et Céline Brulin, d'autre part, pour le volet particulier des collectivités.

Pour l'instant, afin d'expliquer ce qui nous a motivés à déposer cette question préalable, je tâcherai d'établir l'état des lieux de notre pays et de la société française au terme de ce quinquennat.

Notre pays reste profondément fracturé sur le plan social. La décision très emblématique du Gouvernement de supprimer l'ISF a finalement été un échec politique cuisant. C'est une étude récente de France Stratégie qui nous le dit. Le ruissellement annoncé ne s'est pas produit. Par contre, les revenus des 0,1 % les plus riches de notre pays ont explosé. Or cette mesure était censée « favoriser la croissance de notre tissu d'entreprises, stimuler l'investissement et l'innovation ».

S'il y a bien eu croissance, elle a surtout concerné le patrimoine des 500 plus grosses fortunes de France, qui a quasiment doublé sous le quinquennat de M. Macron, ce qui permit au magazine Challenges, en juillet dernier, de titrer : « Classement des fortunes de France : cru record en pleine année Covid ». Plus on est riche en France, plus on s'est démesurément enrichi. Si la fortune des 500 premiers milliardaires a crû de 30 %, celle des cinq premiers a grimpé de 45 % !

L'instauration du prélèvement forfaitaire unique a incontestablement eu des effets, puisqu'elle a entraîné une hausse de 60 % des dividendes distribués, les faisant passer de 14,3 milliards en 2017 à 23,2 milliards d'euros en 2018, et la hausse s'est poursuivie en 2019.

Budget 2022 : cinq ans de ruissellement pour les riches

De plus, l'étude précitée indique que cette augmentation des dividendes est de plus en plus concentrée sur la population. En 2018, 0,1 % des foyers fiscaux, soit 38 000 personnes environ, a perçu les deux tiers des montants totaux et les ultrariches, soit 0,01 % des foyers fiscaux ou 3 800 personnes, qui en captaient un cinquième, en ont reçu le tiers.

Tel est, mes chers collègues, le bilan vu du côté des patriciens ; tournons-nous désormais du côté des plébéiens. Voyons où en est la France des fins de mois difficiles, celle où la moindre dépense imprévue peut faire basculer dans la précarité.

Dans notre pays, en effet, un Français sur cinq a du mal à joindre les deux bouts. Est considéré comme pauvre celui dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit aujourd'hui 1 063 euros pour une personne seule, à un peu moins de 200 euros du montant net du SMIC quand on y songe, mes chers collègues... Pas moins de 14,6 % de la population survit dans ces conditions.

Au-delà des statistiques froides, ce sont des situations humaines difficiles, parfois dramatiques, qu'il nous faut considérer. Un tiers de la population française puise dans ses économies pour boucler son budget et la moitié se déclare au moins en difficulté de logement, selon l'Insee.

En France, 2,3 millions de personnes vivent avec au mieux 735 euros par mois pour une personne seule et 4 millions de ménages doivent se contenter de minima sociaux, ce qui représente plus de 6 millions de personnes si l'on inclut les conjoints et les enfants.

Il y a aussi toutes celles et tous ceux qui connaissent l'insécurité alimentaire. Cette année, 5 millions de nos concitoyennes et concitoyens ont eu recours à l'aide alimentaire. La Fondation Abbé Pierre indiquait, dans un rapport publié la semaine dernière, que deux Français sur dix ont froid chez eux.

Certains allument le chauffage quand la température des chambres tombe sous les 14 degrés. Les 20 % des ménages les plus modestes consacrent 16 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques, quand pour les 20 % des ménages les plus aisés le chiffre tombe à 4,5 %.

Certes, le Gouvernement se targue d'avoir rendu 24 milliards d'euros aux ménages. Il nous faut analyser ces données avec beaucoup de précision. En valeur absolue, ce sont bien les ménages les plus aisés qui ont bénéficié de ces gains, les ménages modestes n'étant pas ciblés par la suppression de la taxe d'habitation notamment, puisque, parmi les 20 % des ménages les plus pauvres, environ la moitié ne payait pas cette taxe.

Quand on examine la situation des retraités, on découvre des perdants qui ont subi l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) en début du quinquennat et le quasi-gel des pensions. Précarité et pauvreté restent à un niveau très élevé dans notre pays. Peu de personnes arrivent à en sortir durablement et une partie importante de la population éprouve de plus en plus de difficultés à faire face aux dépenses courantes.

Au surplus, la plupart du temps, les améliorations proviennent d'opérations reposant sur des primes ou des exonérations quand la vraie réponse passerait par une hausse durable et sensible des salaires et des pensions. Comment s'étonner, dans ce contexte, que la question des salaires et du pouvoir d'achat soit devenue la première préoccupation de nos concitoyens ?

Budget 2022 : cinq ans de ruissellement pour les riches

Or vous choisissez ce moment pour mettre en œuvre la réforme de l'assurance chômage, en vue de réaliser des économies budgétaires !

Votre saupoudrage de mesures ne peut suffire à constituer une réponse efficace à la problématique du pouvoir d'achat.

L'augmentation des prix de l'énergie et le léger sursaut d'inflation inquiètent légitimement le pays. Ainsi, 56 % des Français estiment que leur pouvoir d'achat a plutôt diminué sous la présidence de M. Macron.

Entre des classes moyennes et populaires insatisfaites, à 64 % et 56 % respectivement, et des classes aisées qui le sont bien moins, à seulement 19 %, l'image du « président des riches » est un véritable sparadrap.

À l'évidence, il n'y a pas eu dans ce quinquennat de réelle volonté de s'attaquer aux profondes inégalités qui traversent notre société. Les laisser ainsi s'accroître, c'est courir un très grand risque social et politique.

Oui, nous restons convaincus que l'impôt juste, équitable et progressif est une arme efficace contre ces problèmes. Nous pensons utile de rétablir un ISF rénové et renforcé. À celles et ceux qui disent que ce n'est pas avec cette seule mesure que l'on va redresser la France, nous rappellerons que les 5,2 milliards d'euros de recettes que cet impôt produisait avant sa suppression sont à mettre en regard des budgets présentés dans ce projet de loi de finances pour 2022 : 2,7 milliards d'euros pour l'agriculture, 3 milliards d'euros pour la culture, 1,6 milliard d'euros pour la jeunesse et la vie associative, 2,4 milliards d'euros pour les outre-mer, ou encore 4,9 milliards d'euros pour l'aide publique au développement. Ce budget ne prévoit aucune mesure fiscale nouvelle, alors que les besoins auxquels nous devons faire face sont immenses.

La question de savoir qui va payer la dette publique ne peut que renforcer notre inquiétude. En effet, la dette est l'argument absolu utilisé depuis longtemps par les gouvernements successifs pour justifier ce qu'ils désignent comme « la maîtrise » de la dépense publique - en réalité, il faut comprendre qu'il s'agit de sa « réduction ».

Le Gouvernement, après avoir fait le choix incontournable du « quoi qu'il en coûte » face à la pandémie s'apprête à présenter la facture aux Français. Cela a commencé avec la réforme de l'assurance chômage. Emmanuel Macron, Président-candidat ou candidat-Président, a déjà donné des gages aux libéraux sur « l'incontournable » réforme des retraites, qu'il mettrait en œuvre, dit-il, dès 2022... Nous voilà tous prévenus !

Pour ce dernier budget du quinquennat, les choix attendus par le pays n'ont à l'évidence pas été faits. Vous n'abandonnez pas le dogme de la baisse draconienne des dépenses publiques, prévue dans le cadre du programme de stabilité, puisque celle-ci constitue la contrepartie aux réductions d'impôts qui profitent aux plus fortunés de nos concitoyens. Vous proposez donc d'économiser sur la santé, le logement, les aides personnalisées au logement (APL), l'assurance chômage...

Un État fort doit être capable d'agir grâce à des marges budgétaires importantes, issues des recettes fiscales qu'il voudra se donner. Les Pandora Papers viennent de braquer une nouvelle fois les projecteurs sur l'argent soustrait aux caisses de l'État. Le Gouvernement avait annoncé, lors de ces révélations, qu'il procéderait à des vérifications. Au même moment, Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des

Budget 2022 : cinq ans de ruissellement pour les riches

finances, réagissait vigoureusement face à ses homologues européens en donnant son accord pour que les Seychelles soient retirées de la liste des paradis fiscaux... Toujours cette ambivalence qui illustre le manque d'une véritable volonté politique du Gouvernement de s'attaquer radicalement à ce scandale de notre temps !

Pourtant, les sommes en cause dans ces différentes révélations sont absolument vertigineuses. Votre action, globalement, s'apparente davantage à un saupoudrage cosmétique qu'à une intervention en profondeur. Ce budget devrait mobiliser les crédits nécessaires aux grands investissements de la transition écologique. La récente COP26 de Glasgow a montré à quel point des moyens financiers considérables devaient être engagés.

Consacrer 10 milliards d'euros par an à la rénovation des bâtiments publics et des logements permettrait par exemple de réduire la consommation énergétique des ménages, donc leur facture.

Cinq années après le vote du premier budget de votre quinquennat, ce dernier projet de loi de finances s'inscrit dans les standards de la philosophie macroniste. En 2022, la baisse des impôts se poursuivra. Les plus riches gagneront encore 5 milliards d'euros grâce au dégrèvement de la taxe d'habitation et les plus grandes entreprises bénéficieront de l'abaissement à 25 % du taux de l'impôt sur les sociétés.

Nous savons que la possibilité de présenter une motion portant question préalable est une idée qui a traversé l'esprit de plusieurs de nos collègues de la majorité sénatoriale. Il ne s'agit pas de faire l'école buissonnière ; notre groupe soumet donc cette motion au débat. C'est toute la logique de cette construction budgétaire qu'il convient de rejeter. Il incombe désormais à chacune et chacun d'entre nous de s'exprimer sur le sujet, en pleine lucidité et en pleine responsabilité.

Si l'ISF n'existait pas, il faudrait l'inventer !

Projet de loi de finances pour 2022 : article
additionnel après l'article 5 sexies

par Eric Bocquet
19 nov. 2021

Je vais peut-être réussir à réveiller nos collègues du groupe Les Républicains, en leur disant que, si l'ISF n'existait pas, il faudrait l'inventer !

Il est intéressant de constater que, lorsque l'on franchit la porte du neuvième décile pour s'aventurer jusqu'au 1 % des plus riches, la répartition du patrimoine adopte un visage particulier : le patrimoine immobilier, le capital financier et le patrimoine professionnel y représentent chacun un tiers.

Le choix du Gouvernement a donc été de mettre en place un impôt qui touche potentiellement 33 % du patrimoine des 1 % les plus riches de notre pays.

Nous devons lutter contre la concentration du CIR par les grandes entreprises

Projet de loi de finances pour 2022 : article additionnel après l'article 4 ter

par Eric Bocquet
19 nov. 2021

Le crédit d'impôt recherche (CIR) s'élevait à 7,46 milliards d'euros en 2020 et à 7 milliards d'euros en 2021, dans une économie fortement ralentie, pour ne pas dire quasiment à l'arrêt. Alors que les investissements ont chuté de 9 %, l'endettement s'est massifié et l'argent public a suffi seul à éviter à bon nombre d'entreprises de sombrer. Pour 2022, on projette de nouveau 7 milliards d'euros de CIR. Celui-ci, avant qu'il ne soit réformé en 2008, coûtait quatre fois moins cher.

Notre proposition, que mon collègue Pierre Ouzoulias et moi-même avons déjà formulée sur la base de montants différents, nous a été soufflée par un chercheur chargé d'évaluer le CIR pour le compte de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (Cnepsi). L'abaissement de 100 à 10 millions d'euros de la fraction des dépenses de recherche pour laquelle le taux du crédit d'impôt est de 30 % représenterait une économie immédiate de 4 milliards d'euros, concentrée sur deux cents entreprises environ. Depuis 2010, les cinquante entreprises qui bénéficient le plus du CIR captent 45 % des créances, alors que celles-ci ont triplé.

Nous devons lutter contre la concentration du CIR par les grandes entreprises, car la recherche et l'innovation sont pour elles un élément de compétitivité prépondérant. La recherche sert à gagner des parts de marché et à réaliser des gains de productivité ; c'est un phénomène économique.

L'argent public doit non pas se substituer à l'investissement privé, mais l'encourager pour orienter les décisions d'investissement vers des activités socialement et écologiquement justes. Comme l'écrit la Cnepsi dans son rapport : « En d'autres termes, des choix d'investissement en recherche et développement (R&D) auraient aussi pu avoir lieu même en l'absence du CIR. »

Le CIR a parfois des effets nocifs

Projet de loi de finances pour 2022 : article additionnel après l'article 4 ter

par Pascal Savoldelli
19 nov. 2021

En tant que rapporteur spécial de la mission « Remboursements et dégrèvements », je considère que cela vaudrait le coup de partager la documentation, surtout qu'il est ici question d'un engagement financier de 7,5 milliards d'euros. On a beau se renvoyer la balle et faire valoir chacun ses analyses, toutes les personnes que j'ai entendues ou consultées ont dénoncé le déficit de documentation concernant ce dispositif.

En France, la dépense intermédiaire de recherche s'établit à 49,5 milliards d'euros, ce qui représente 2,21 % du produit intérieur brut (PIB). Donc le CIR ne règle pas tout. Il devrait y avoir une autre impulsion de la part de la majorité gouvernementale.

Le Japon consacre 3,21 % de son PIB à la recherche, la Corée du Sud 4,55 % et l'Allemagne 3,04 %. Dès lors, gardons-nous de surévaluer le CIR ! Étant donné que la recherche est un monde très compétitif, notre ambition doit être grande.

Par ailleurs, arrêtons de donner de l'argent aux filiales des entreprises. Sanofi, grâce à ses cent filiales, a touché 1,5 milliard d'euros en dix ans, en même temps qu'elle a divisé par deux ses effectifs en R&D – ils sont passés de 6 300 à 3 800 salariés. En juin 2020, la direction de l'entreprise a annoncé 4 milliards d'euros de dividendes pour ses actionnaires et trois cents nouvelles suppressions d'emplois en R&D.

Vous voyez bien que ce dispositif pose un problème d'efficience en termes de compétitivité. Et, bien qu'il facilite le recrutement des ingénieurs pour les très petites entreprises (TPE), il a parfois des effets nocifs.

Bref, l'argumentation figée de M. le ministre et du rapporteur général n'est pas acceptable.

Notre proposition d'augmentation du nombre de tranches permet de solliciter les plus hauts revenus

Projet de loi de finances pour 2022 : article 2

par Eric Bocquet
22 nov. 2021

Notre proposition de barème cible davantage « le sommet de la pyramide »...

Je ne reviendrai pas en détail sur les propos que nous avons développés, hier, en défense de notre motion tendant à opposer la question préalable, mais nous faisons à cette occasion un état des lieux, à la suite des édifiants et récents rapports de France Stratégie sur l'évolution des revenus et des patrimoines.

On connaît la position du Gouvernement, qu'il expose régulièrement. Le Président de la République disait le 14 juillet 2020 : « Remonter l'impôt sur le revenu de ceux qui gagnent le plus ne réglera rien. » Nous sommes convaincus du contraire ! D'où cette proposition d'augmentation du nombre de tranches, qui permet de solliciter les plus hauts revenus.

Par exemple, sur 1 085 milliards d'euros de revenus déclarés, seuls 70 milliards sont prélevés au titre de l'IR. Nous sommes loin de la confiscation dénoncée régulièrement par les uns et les autres !

Le vote de notre question préalable aurait constitué le véritable vote sanction contre ce budget

Projet de loi de finances pour 2022 : explication de vote sur la première partie

par Pascal Savoldelli
23 nov. 2021

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons proposé d'éviter un faux débat avec le dépôt de notre motion tendant à opposer la question préalable. C'était un appel à un vote sanction, c'est-à-dire ce à quoi vous vous apprêtez à recourir aujourd'hui ! Vous voilà contraints, chers collègues du groupe Les Républicains, de faire la démonstration d'un simulacre d'alternative, alors que vous avez toujours voté les projets de lois de finances de ce gouvernement.

La majorité sénatoriale parle d'« insincérité politique ». C'est difficilement crédible quand, dans le même temps, elle imagine à la hâte un dispositif de soutien au pouvoir d'achat qui ne concerne plus que 6,1 millions de nos concitoyens, alors qu'un autre en concernait 36 millions !

M. Éric Bocquet. Très bien !

M. Pascal Savoldelli. Le même groupe politique ignore le non-recours pour près d'un tiers des ayants droit à la prime d'activité. Idem pour les minimas sociaux. Le même groupe politique vole au secours du Gouvernement, en trouvant 1,7 milliard d'euros et 2,1 milliards d'euros à économiser sur le « ruissellement » du pouvoir d'achat en faveur des ménages les plus modestes !

Ce budget est effectivement incomplet et insincère politiquement. Il est ponctué par une affluence d'amendements gouvernementaux, pas moins de 149, sans compter les passerelles de consensus établies avec la majorité sénatoriale. En témoigne l'effet d'annonce d'un plan d'investissement de 34 milliards d'euros sans aucune garantie démocratique.

Le dogme libéral irrigue la moindre ligne budgétaire de ce projet de loi de finances. Pour cette seule première partie, vous nous présentez des avantages fiscaux pour la transmission d'entreprises, des avantages fiscaux pour la cession de titre ou d'entreprise, des avantages fiscaux pour les grands propriétaires agricoles – mais rien pour les petits propriétaires agricoles –, bref, des avantages fiscaux à tout-va visant à éroder la moindre des impositions pour, à terme, la supprimer.

L'examen de la partie du projet de loi de finances consacrée aux recettes a, une fois de plus, été l'occasion de discuter des dépenses. Nous avons observé le silence de la majorité de la majorité de la droite, même si Bruno Retailleau vient d'utiliser à grand bruit la fonction tribunicienne.

Budget 2022 : cinq ans de ruissellement pour les riches

Comment en sommes-nous arrivés là ? Le régime présidentieliste est en accélération électoraliste. Il instrumentalise et disqualifie tout débat budgétaire de qualité au Sénat ! Il aura fallu moins d'une journée de débats pour aboutir à un texte finalement dérisoire par rapport à des désaccords supposés et revendiqués entre la droite et la droite et entre la droite et le Gouvernement ! (Applaudissements sur les travées du groupe CRCE.)

Autant dire que notre institution a été prise dans un étau qui ne fait pas grandir la démocratie représentative ! Cette triste prestation ne manquera pas d'alimenter les constats de l'écrivain Bruno Le Maire, qui souhaite – et c'est grave ! – « limiter les compétences du Sénat en matière budgétaire à des observations et à une approbation finale, et non plus à une lecture complète ». (Huées sur les travées du groupe Les Républicains.)

Cela reviendrait à réduire le Sénat à un rôle de consultant, sans pouvoir de proposition, et d'observateur de la politique du Gouvernement. (Applaudissements sur les travées des groupes CRCE et SER, ainsi que sur plusieurs travées du groupe Les Républicains.)

La seule position claire aurait été d'utiliser les outils institutionnels à notre disposition pour rejeter en bloc ce projet de loi de finances. C'est ce qu'a fait le groupe communiste républicain citoyen et écologiste avec le dépôt de la motion tendant à opposer la question préalable.

Monsieur le ministre, notre groupe n'a pas été démenti sur la croissance en trompe-l'œil. Notre groupe n'a pas été contredit lorsque j'affirmais que le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté depuis le début du quinquennat. Notre groupe pourrait reprendre à son compte cet extrait de l'un des rapports de la Cour des comptes relatif aux finances locales, qui résume bien la situation que nous connaissons depuis 2017 : « Tous les niveaux de collectivités voient leur panier fiscal profondément modifié », sans que les objectifs ayant présidé aux réformes soient toujours atteints.

Nous souhaitons supprimer le prélèvement forfaitaire unique abaissant substantiellement la fiscalité des dividendes, ou encore – c'était attendu ! – rétablir l'ISF, symbole de justice fiscale et sociale. (Applaudissements sur les travées du groupe CRCE. – M. Patrick Kanner applaudit également.)

Quelques jours après la fin de la COP26, ce budget reconduit des niches fiscales coûteuses et nocives, ignorant ainsi l'urgence de réduction de nos émissions de CO2.

Lorsque vous vous adressez aux membres de notre groupe, vous n'avez de cesse d'invoquer l'« esprit de responsabilité », comme si celui-ci appartenait à un camp. Je vous le dis clairement : être en responsabilité, c'est savoir dire non ! Être sincère, c'est avoir déposé la question préalable ! Notre rejet est de gauche, et il est aussi responsable que sincère !

CONTACTS

**PALAIS DU LUXEMBOURG
15, RUE DE VAUGIRARD 75006 PARIS CEDEX 6**

Tél : 01 42 34 21 24

senateursCRCE

@senateursCRCE

<https://senateurscrce.c-real.fr>



Cathy Apourceau-Poly
Sénatrice du Pas-de-Calais
c.apourceau-poly@senat.fr



Jérémy Bacchi
Sénateur des Bouches-du-Rhône
j.bacchi@senat.fr



Céline Brulin
Sénatrice de Seine-Maritime
c.brunin@senat.fr



Cécile Cukierman
Sénatrice de la Loire
c.cukierman@senat.fr



Fabien Gay
Sénateur de Seine-Saint-Denis
f.gay@senat.fr



Michelle Gréaume
Sénatrice du Nord
m.greaume@senat.fr



Gérard Lahellec
Sénateur des Côtes-d'Armor
g.lahellec@senat.fr



Pierre Ouzoulias
Sénateur des Hauts-de-Seine
p.ouzoulias@senat.fr



Pascal Savoldelli
Sénateur du Val-de-Marne
p.savoldelli@senat.fr



Marie-Claude Varailles
Sénatrice de Dordogne
mc.varailles@senat.fr



**Évelyne Corbière
Naminzo**



Jean-Pierre Corbisez



Silvana Silvani



Pierre Barros
sénateur du Val-d'Oise



Ian Brossat

CONTACTS

**PALAIS DU LUXEMBOURG
15, RUE DE VAUGIRARD 75006 PARIS CEDEX 6**

Tél : 01 42 34 21 24

[senateursCRCE](#)

[@senateursCRCE](#)

<https://senateurscrce.c-real.fr>



Marianne Margaté
Sénatrice de Seine-et-
Marne



Robert Xowie
Sénateur de Nouvelle-
Calédonie



Alexandre Basquin
Sénateur du Nord
[a.basquin@crce.senat.f](mailto:a.basquin@crce.senat.fr)
[r](#)